

en soustrayant ces 5 millions des 13 millions de frais annuels, l'entreprise vous donne 11.6 millions de bénéfiques en matière d'énergie et vous pouvez, en vous basant sur ces données, la classer comme étant économique et motivée.

Cependant, je ne crois pas que la comparaison que nous avons faite des avantages de la maîtrise des crues entre en ligne de compte, parce que les aménagements prévus dans chacune des séries VII, VIII et IX, assurent une protection complète contre les crues dans ce bassin. Que l'on ait ou non tenu compte de la maîtrise des crues dans ce système arbitraire, ces aménagements protègent la région d'aval contre la menace des crues qui se produisent dans le bassin. C'est pourquoi nous disons que la maîtrise des crues a été prévue. Il n'est pas nécessaire de faire ces additions ou soustractions facultatives, parce que l'on a déjà tenu compte de cette considération, de toute façon.

J'aimerais jeter un coup d'oeil sur le projet de Mica, par exemple, dans chacune des trois séries. Le coût annuel de ce projet dans la série VII dépasse légèrement 13 millions. Il s'élève à 14 millions dans la série VIII et à un peu plus de 14.7 millions dans la série IX. Dans la série VII, les avantages sont de 49 millions par année; ils s'élèvent à 50 millions dans la série VIII et à 54 millions dans la série IX. Vous pouvez vous rendre compte à quel point la dérivation du débit de 8,000 pieds cubes à la seconde dans le bras principal du Columbia hausse la valeur de divers projets.

Un accroissement semblable de la valeur se produit à Downie Creek et à la gorge Revelstoke et se produirait également si l'on décidait d'ériger un autre barrage qui utiliserait la hauteur de chute entre Revelstoke et le lac Arrow. Cela ne produirait aucun effet à Murphy Creek, parce qu'à cet endroit le débit est le même, peu importe le plan que vous mettiez à exécution. Vous n'ajoutez pas au débit de l'ensemble du réseau, vous l'utilisez simplement de façon plus efficace en le détournant de cette façon.

J'espère qu'au moyen de ces tableaux qui réunissent les calculs contenus dans notre rapport, j'ai pu vous démontrer plus clairement les avantages qui découleront des dérivations que nous proposons.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, général McNaughton. Avez-vous des questions à poser ?

M. HERRIDGE: S'est-on servi d'un pourcentage ou d'un chiffre quelconque, au sujet de la répartition de ces bénéfiques, comme s'appliquant en aval ?

Le général McNAUGHTON: Nous avons étudié différentes proportions à divers intervalles. Messieurs, mes collègues qui ont pris part à cette étude en sont venus à la conclusion que nous devrions nous en tenir à l'arrangement le plus simple possible. Il y a deux parties à ce marché. De façon générale, nous avons en moyenne les mêmes hauteurs de chute pour l'utilisation de nos réserves en aval. Comme il y a deux parties au marché, l'équité exige une part égale. Lorsque les gens me demandent "pourquoi êtes-vous en faveur d'une part égale?", je suis obligé de leur répondre "pourquoi pas?". Il y a aucun fondement théorique sur lequel on peut établir un autre pourcentage, sauf les calculs les plus compliqués, qui ne pourraient s'appliquer d'une année à l'autre. La moitié à chacun me semble une base de considération juste et raisonnable. Je ne peux pas vous dire qu'on en soit arrivé là dans les discussions antérieures. Je ne peux pas vous assurer non plus que cette base soit acceptable pour le propriétaire de ces ressources qui est la Colombie-Britannique. Tous ces points de vue sont en voie de conciliation, actuellement. A chacune des réunions auxquelles j'ai assisté avec les Américains, des représentants officiels du gouvernement de la Colombie-Britannique ont pris part à nos discussions. Ils ont eu l'avantage de se renseigner par eux-mêmes sur les points de vue exprimés par nos collègues américains. Le procédé de conciliation des opinions se poursuit. Nous espérons pouvoir présenter